

UBS (MONACO) S.A.
Société Anonyme Monégasque
au capital de 49.197.000 euros
Siège social : 2, avenue de Grande Bretagne - Monaco

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2020
en euros
(avant affectation des résultats)

ACTIF	2020	2019
Caisse, Banques centrales, C.C.P.	346 928 729	420 386 438
Créances sur les établissements de crédit	2 685 186 861	2 610 146 002
Créances à vue (Nostri) - EC	2 606 062 411	1 990 667 259
Créances à terme - EC	79 124 450	619 478 742
Opérations avec la clientèle - Actif	2 596 087 739	2 487 659 745
Obligations et autres titres à revenu fixe	0,00	0
Actions et autres titres à revenu variable	0,00	0
Participations et autres titres détenus à long terme	231 088	161 816
Parts dans les entreprises liées	0	0
Immobilisations incorporelles	623 503	1 280 424
Immobilisations corporelles	4 597 402	4 007 835
Immobilisations en cours	4 311 872	3 024 294
Autres actifs	58 725 677	45 862 118
Comptes de régularisation - Actif	6 566 945	7 909 834
Total de l'Actif	5 703 259 815	5 580 438 506
PASSIF	2020	2019
Banques centrales, C.C.P.	0,00	0,00
Dettes envers les établissements de crédit	1 733 128 502	1 569 953 722
Dettes à vue - EC	53 486 722	40 843 705,10
Dettes à terme - EC	1 679 641 779	1 529 110 017
Opérations avec la clientèle	3 677 536 832	3 724 191 918
Comptes d'épargne à régime spécial : À vue	0,00	0,00
Autres dettes	0,00	0,00
Dettes à vue - Client	3 598 412 381	3 104 713 176
Dettes à terme - Client	79 124 450	619 478 742
Autres passifs	12 705 339	15 363 272
Comptes de régularisation - Passif	8 502 297	8 665 110
Provisions pour risques et charges	1 528 434	2 325 300
Dettes subordonnées	100 000 000	100 000 000
Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)	0	0
Capitaux propres (hors F.R.B.G.)	169 858 412	159 939 183
Capital souscrit	49 197 000	49 197 000
Réserves	28 016 839	28 016 839
Provisions réglementées	0	0
Report à nouveau	82 725 344	70 609 724
Résultat de l'exercice	9 919 228,49	12 115 620
Total du Passif	5 703 259 815	5 580 438 505

HORS-BILAN

(en euros)

	2020	2019
Engagements de financement		
Reçus d'établissements de crédit	0,00	0,00
Donnés en faveur de la clientèle	1 125 464 893	870 143 948
Engagements de garantie		
D'ordre d'établissements de crédit	0	0
D'ordre de la clientèle	39 746 841	76 037 405
Reçus d'établissements de crédit	2 052 414 945	1 903 604 425
Reçus de la clientèle	7 934 436 238	11 859 322 289
Garanties hypothécaires	1 667 734 064	1 380 222 157
Engagements sur titres		
Autres engagements donnés	0	0
Autres engagements reçus	0	0
Opérations en devises		
Spots à livrer	181 181 552	168 066 890
Spots à recevoir	181 185 581	168 071 147
Forwards à livrer	1 246 526 614	1 016 620 752
Forwards à recevoir	1 246 553 525	1 016 673 764

COMPTES DE RÉSULTATS

(en euros)

	2020	2019
Produits et Charges bancaires		
Intérêts et produits assimilés	42 669 476	73 447 366
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	7 116 425	30 975 620
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	35 553 051	42 471 747
Intérêts et produits assimilés sur opérations et autres titres à revenu fixe	0	0
Intérêts et charges assimilées	-9 579 650	-32 667 038
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	-3 198 188	-4 790 509
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	-4 977 009	-27 387 196
Intérêts et charges assimilées sur dettes subordonnées	-1 404 453	-489 333
Revenus des titres à revenu variable	0	0
Commissions (produits)	47 974 584	45 044 155
Commissions (charges)	-8 210 214	-7 494 251
Gains sur opérations des portefeuilles de négociation	4 311 265	4 278 534
Solde en bénéfice des opérations de change	4 311 265	4 278 534
Autres produits et charges d'exploitation bancaires	198 483	251 490
Autres produits	198 483	204 822
Autres charges	0	46 668
Produit net bancaire	77 363 943	82 860 256

Charges générales d'exploitation	-57 916 537	-62 367 178
Frais de personnel	-34 054 478	-35 399 637
Autres frais administratifs	-23 862 060	-26 967 541
Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	-1 741 021	-1 578 424
Résultat brut d'exploitation	17 706 385	18 914 653
Coût du risque	-811 549	-1 725 901
Solde en perte des corrections de valeur sur créances et du hors-bilan	-1 418 028	-4 228 825
Solde en bénéfice des corrections de valeur sur créances et du hors-bilan	606 479	2 502 924
Résultat d'exploitation	16 894 836	17 188 752
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	0	0
Solde en bénéfice/perte des corrections de valeur sur immobilisations financières	0	0
Résultat courant avant impôt	16 894 836	17 188 752
Résultat exceptionnel	-2 383 615	-1 590 769
Produits exceptionnels	0	0
Charges exceptionnelles	-2 383 615	-1 590 769
Impôt sur les bénéfices	-4 591 993	-5 659 396
Excédent des reprises sur les dotations de F.R.B.G. et provisions réglementées ..	0	2 177 032
Résultat de l'exercice	9 919 228	12 115 620
Bénéfice de l'exercice	9 919	12 116
Report à nouveau	82 725	70 610
Montant à affecter	92 645	82 725
Dividendes	0	0
Réserves statutaires	0	0
Autres réserves	9 919	0
Report à nouveau	82 725	82 725
	92 645	82 725

NOTE ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Principes généraux et méthodes

Les comptes d'UBS (Monaco) S.A. ont été établis conformément aux dispositions de la loi et des règlements comptables applicables aux établissements de crédit en vigueur au 31 décembre 2020 c'est-à-dire :

- Continuité d'exploitation ;
- Permanence des méthodes ;
- Indépendance des exercices.

Les comptes annuels sont établis conformément au règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général et en conformité avec les prescriptions du règlement ANC n° 2014-07 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Les comptes de l'exercice 2020 sont présentés en euros sous une forme identique à celle de l'exercice précédent.

Les documents ont été établis suivant les prescriptions légales et réglementaires.

Principes comptables et méthodes d'évaluation

Conversion des comptes en devises

Conformément au règlement n° 89-01 modifié du Comité de la Réglementation Bancaire relatif à la comptabilisation des opérations en devises, les créances, dettes, engagements hors bilan libellés en devises sont convertis en euros au cours du marché des changes à la date de l'arrêté des comptes.

Les prêts et emprunts en devises font l'objet d'une couverture systématique pour neutraliser le risque de change.

Les produits et charges en devises sont comptabilisés lors de leur passation au Compte de résultat en euros, au cours au comptant.

Les contrats de change à terme sont estimés aux cours de change à la date de la clôture de l'exercice et concernent des opérations de notre clientèle. Les options de change sont des opérations conclues de gré à gré pour le compte de notre clientèle.

Les pertes et profits de change résultant des opérations conclues en devises sont inclus dans le Compte de résultat.

Les comptes de position devises figurent dans notre comptabilité à la rubrique des comptes de régularisation. Ces positions techniques ne sont pas reprises dans le bilan.

Titres de transaction

Les titres de transaction sont acquis avec une intention de revente dans un délai maximum de 6 mois. Ils sont évalués à leur prix de marché lors de l'arrêté comptable. Les variations de valeur sont portées dans le Compte de résultat. Il n'y a pas de position au 31 décembre 2020.

Titres de placement

Le portefeuille de placement constitué d'actions et d'obligations regroupe les titres acquis dans une perspective durable, en vue d'en tirer un revenu direct ou une plus-value.

À la clôture de l'exercice, les titres sont estimés sur la base du dernier cours officiel de l'année. Par mesure de prudence, les moins-values latentes sont provisionnées valeur par valeur, les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Suite à l'entrée en bourse de Visa Inc., Visa Europe a opéré une distribution au profit de ses membres. À proportion de sa contribution passée, notre établissement a ainsi reçu 71 actions de Visa Inc. qui sont soumises à un lock-up de 3 ans. Ces actions, qui ont été reçues à titre gratuit, ont été valorisées à zéro dans notre bilan.

Titres d'investissement

Les titres d'investissement sont des titres à revenus fixes, acquis en vue d'une détention durable, en principe jusqu'à l'échéance. La banque doit disposer de moyens de financements et de couvertures adéquats.

Ces titres sont enregistrés au prix d'acquisition. Les moins-values latentes ne sont pas provisionnées.

Il n'y a pas de position au 31 décembre 2020.

Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût historique diminués d'une provision pour dépréciation lorsque la situation le justifie.

Immobilisations

Les immobilisations figurent au bilan à leur valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés et des provisions pour dépréciation.

Elles sont amorties en fonction de leur durée d'utilisation suivant le mode linéaire :

- Immeubles d'exploitation 4 %
- Agencements et aménagements 10 % et 12,5 %
- Mobilier de bureau 10 %
- Matériel de bureau 20 %
- Matériel de transport 20 %
- Matériel informatique et télécommunication 33,33 %

Les immobilisations incorporelles (frais de développement informatique) sont amorties au taux de 33,33 %.

Créances douteuses et litigieuses

Les créances sur la clientèle présentant un risque de perte probable sont comptabilisées en créances douteuses.

Les dépréciations, inscrites en déduction des créances douteuses, sont constituées individuellement en fonction des perspectives de recouvrement.

Intérêts et commissions

Les intérêts à payer et à recevoir sont calculés *pro rata temporis* et comptabilisés au compte de résultat.

Les commissions sont enregistrées dès leur encaissement sauf celles assimilées à des intérêts qui sont comptabilisées également *pro rata temporis*.

À compter de l'exercice 2012 les commissions reçues à l'occasion d'octroi ou de l'acquisition d'un concours de crédit ainsi que les coûts marginaux de transaction sont étalés, conformément au règlement ANC n° 2014-07, sur la durée de vie effective du crédit sans actualisation (selon la méthode alternative prévue à l'article 2141-2 du règlement précité).

Engagement de retraite

Les pensions et les retraites sont prises en charge par des organismes spécialisés auxquels sont régulièrement versées les cotisations patronales et salariales. Les indemnités de fin de carrière découlant de la Convention Collective Monégasque de Travail du Personnel des Banques sont provisionnées à hauteur de 858.434 euros au 31 décembre 2020.

Fiscalité

Notre société entre dans le champ d'application de l'Impôt sur les Bénéfices (taux 28%) institué selon l'Ordonnance Souveraine n° 7.174 du 24 octobre 2018.

Primes d'encouragement discrétionnaires

Les primes peuvent être composées de versements immédiats et d'une rémunération différée, soit sous la forme d'actions UBS, soit sous la forme de versements en espèces ou d'autres instruments.

Les instruments de capitaux propres attribués sont estimés à la valeur de marché et passés en charge :

- Entièrement à la date d'attribution s'il n'y a pas de conditions d'acquisition des droits ;
- Étale sur la période d'acquisition si des conditions doivent être remplies pour l'acquisition des droits.

Activité

Dans un environnement économique peu favorable lié au contexte sanitaire, notre établissement a réussi à maintenir un résultat courant avant impôt quasiment stable (-2 % hors résultat exceptionnel). Par ailleurs, le total du bilan social se maintient au-dessus du seuil des 5 milliards d'euros.

En termes d'organisation, l'année écoulée s'inscrit comme une importante année charnière. Tout en adaptant nos méthodes de travail pour protéger la santé de nos clients et de nos équipes, nous avons continué à servir notre clientèle avec le sérieux et l'excellence qui constituent l'ADN de notre établissement.

La gouvernance a évolué avec la création d'un Directoire restreint soutenu par une équipe directionnelle. En outre, l'organisation du Front office a été ajustée pour répondre au mieux aux besoins accrus de nos clients en matière de solutions et de conseils. Enfin, nos projets immobiliers se sont traduits par l'entrée dans un nouveau bureau plus adapté à la conjoncture sanitaire (espace collaboratif) ; et par l'obtention du permis de construire pour la rénovation du siège social de notre établissement.

Au cours du nouvel exercice, nous intensifierons nos efforts sur la transformation de notre modèle opératoire dans le but de concilier les aspects conformité réglementaire, gestion des risques, excellence opérationnelle et, tout en mesurant nos coûts, favoriser une croissance forte et durable pour l'avenir.

Bilan

Bien que la structure de bilan d'UBS (Monaco) S.A. soit comparable à celle des années précédentes, son total, en forte croissance, s'établit à 5,703 milliards au 31 décembre 2020, contre 5,580 milliards au 31 décembre 2019, soit une hausse de 123 millions d'euros (+2.2%).

ACTIF

Les avoirs en banque passent de 2,610 milliards d'euros au 31 décembre 2019 à 2,685 milliards d'euros au 31 décembre 2020 et demeurent la principale contrepartie des ressources collectées.

Les avances à la clientèle s'établissent à 2,596 milliards d'euros contre 2,488 milliards à la fin de l'exercice précédent. Ce poste est constitué pour 1,340 milliard d'euros de dossiers bénéficiant de garanties hypothécaires et de 1,203 milliard d'euros de crédits dits « Lombards ». Les participations et autres titres à long terme concernent essentiellement les certificats d'association du Fonds de Garantie des dépôts.

PASSIF

Les dépôts des établissements de crédit s'inscrivent à 1,733 milliard d'euros au 31 décembre 2020 contre 1,570 milliard d'euros au 31 décembre 2019, et concernent principalement des emprunts réalisés auprès du groupe en refinancement de nos crédits.

Les dépôts de notre clientèle baissent de 1.3% d'une année sur l'autre et s'établissent à 3,678 milliards d'euros au 31 décembre 2020 contre 3,724 milliards au 31 décembre 2019.

La provision constituée au titre du Fonds pour Risques Bancaires Généraux (F.R.B.G.) a été reprise en totalité durant l'exercice 2019. Le FRBG était assimilé à des fonds propres de base de catégorie 1, conformément à la réglementation bancaire en vigueur.

Les dettes subordonnées, assimilées à des fonds propres de catégorie 1 dans le calcul du ratio de solvabilité, s'élèvent à 100 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Autres informations sur les postes du bilan (en milliers d'euros)*Immobilisations et Amortissements*

	Montant brut au 01/01/20	Transferts et mouvements de l'exercice	Montant brut au 31/12/20	Amort. au 01/01/20	Dotations aux amort. et prov. de l'exercice	Valeur résiduelle au 31/12/20
Immobilisations incorporelles	3 363	16	3 379	2 082	673	624
Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0
Software	3 363	16	3 379	2 082	673	624
Immobilisation corporelles	16 689	3 278	19 634	9 657	1 068	8 909
Immobilisations en cours	3 024	1 288	4 312	0	0	4 312
Agencements et installations	9 346	762	9 776	6 076	744	2 956
Matériel informatique	3 466	1 028	4 494	3 222	236	1 036
Mobilier de bureau	776	201	977	337	74	566
Matériel de transport	76	0	76	22	14	40
Œuvres d'art	0	0	0	0	0	0
Immobilisation hors exploitation	20 052	3 294	23 013	11 739	1 741	9 533

Ventilation selon la durée résiduelle (hors créances et dettes rattachées)

Durée	< 1 mois	1 à 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Créances sur les établissements de crédit	3 017 090	15 001	24	0	0
Autres concours à la clientèle	45 175	95 522	111 966	2 294 434	0
Dettes envers les établissements de crédit	574 307	701 848	82 949	374 024	0
Comptes créditeurs de la clientèle	3 662 498	15 001	24	0	0
Dettes subordonnées					100 000

Opérations avec les entreprises liées

Dettes envers les établissements de crédit EUR 1 733 128 502

Dettes envers la clientèle EUR 0

Participation et autres titres détenus à long terme

Conformément à la recommandation de la lettre d'information BAFI n° 2007-01 les certificats d'association du Fonds de Garantie des dépôts sont enregistrés sous cette rubrique pour 103 milliers d'euros. Ce mécanisme obligatoire prévoit la souscription de certificats d'association ainsi que des appels de cotisations réguliers. La lettre précise que le Fonds de Garantie est désormais constitué et que les Certificats d'Association constituent des titres ; qu'ainsi ils doivent être reclassés en immobilisation financière ; les dépôts restent, quant à eux, comptabilisés en « débiteurs divers ».

Filiales et participations

Aucune.

Entreprises dont notre établissement est associé indéfiniment responsable

Aucune.

Actionnariat

Notre banque dispose d'un capital entièrement libéré de 49.197 milliers d'euros constitué de 2.139.000 actions nominatives d'une valeur nominale de 23 euros chacune.

UBS SA à Bâle/Zurich détient 99,9 % de notre capital social.

Fonds propres

Réserves	01/01/2020	Variations de l'exercice	31/12/2020
Capital	49 197	0	49 197
Réserve légale ou statutaire	4 919	0	4 919
Autres réserves	23 097	0	23 097
Report à nouveau	70 610	12 116	82 725

Intérêts courus ou échus, à recevoir ou à payer, inclus dans les postes du bilan

Postes de l'actif	ACTIF	PASSIF
Caisse, Banques centrales, CCP		
Créances sur les établissements de crédit	14	-
Créances sur la clientèle	2 490	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
Postes du passif		
Dettes envers les établissements de crédit	-	843
Comptes créditeurs de la clientèle	-	12
Dettes représentées par un titre	-	-
Total des intérêts inclus dans les postes du bilan	2 504	856

Comptes de régularisation Actif

Valeurs à rejeter	68
Comptes d'encaissement	0
Comptes d'ajustement	28
Charges constatées d'avance	444
Produits à recevoir	5 429
Autres comptes de régularisation	598
Total comptes de régularisation Actif	6 567

Comptes de régularisation Passif

Comptes d'encaissement	461
Produits constatés d'avance	575
Charges à payer	7 105
Autres comptes de régularisation	361
Total comptes de régularisation Passif	8 502

Provisions pour risques et charges

	Montant au 01/01/20	Dotation	Reprise	Montant au 31/12/20
Retraite	534	324	0	858
Risques & charges	1 791	0	1 121	670
Totaux	2 325	324	1 121	1 528

Fonds pour Risques Bancaires Généraux

Ce fonds créé conformément au règlement du C.R.B. n° 90.02 du 23 février 1990 modifié relatif aux fonds propres est destiné à couvrir les risques généraux de l'activité bancaire. La provision constituée a été reprise en totalité durant l'exercice 2019. Aucune provision n'a été constituée au titre de l'exercice 2020.

Dettes subordonnées

Cette rubrique représente les deux emprunts participatifs auprès de notre maison mère UBS AG dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 60 millions d'euros
- Durée : indéterminée
- Rémunération : Euribor 6M + 0,75% (fixée semestriellement)
- Clause : primé par les éventuels créanciers.
- Montant : 40 millions d'euros
- Durée : indéterminée
- Rémunération : Euribor 6M + 2,40% (fixée semestriellement)
- Clause : primé par les éventuels créanciers.

Contrevaleur de l'actif et du passif en devises

	Montant de la contrevaieur
Total de l'Actif	1 893
Total du Passif	1 893

Autres informations sur le hors-bilan (en milliers d'euros)*Changement de méthode*

Aucun.

Engagements sur les instruments financiers à terme

UBS (Monaco) S.A. effectue des transactions sur les instruments financiers à terme uniquement pour le compte de sa clientèle et n'intervient donc sur les marchés qu'en simple qualité d'intermédiaire.

Opérations de change à terme	2020	2019
Devises à livrer à terme	1 246 527	1 016 621
Devises à recevoir à terme	1 246 554	1 016 674
Opérations sur instruments financiers à terme et produits dérivés		
Opérations de notre clientèle	1 769 574	2 182 023
Contrepartie bancaire des opérations de la clientèle	1 769 574	2 182 023

Engagements donnés concernant les entreprises liées

Aucun engagement en cours au 31 décembre 2020.

Engagements reçus

Engagements de financement reçus d'établissements de crédit :

0 millier d'euros

Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit :

2 052 415 milliers d'euros

Engagements de garantie reçus de la clientèle :

9 602 170 milliers d'euros

UBS (Monaco) S.A. mentionne au 31 décembre, les engagements de garantie reçus de la clientèle en contrepartie des financements octroyés.

Informations sur les actifs grevés *(en milliers d'euros)*

L'arrêté du 19 décembre 2014 concernant la publication d'informations relatives aux actifs grevés, impose aux établissements de crédit la publication d'informations relatives aux actifs grevés et non grevés (Asset Encumbrance). Nous rappelons qu'un actif est considéré comme grevé s'il a été nanti ou s'il est soumis à un quelconque dispositif visant à sécuriser, garantir ou rehausser une opération quelconque, au bilan ou hors-bilan, de laquelle il ne peut être librement retiré.

Information sur les actifs grevés ou non grevés au bilan

	Val. comptable actifs grevés	Val. juste actifs grevés	Val. comptable actifs non grevés	Val. juste actifs non grevés
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-
Titres de créance	-	-	5 525 484	-
Autres actifs	-	-	175 771	-

Garanties reçues grevées ou disponibles pour être grevées

Aucune.

Valeurs comptables des passifs financiers associés aux actifs grevés et aux garanties reçues

Non concerné.

Information sur l'importance des charges pesant sur les actifs grevés

Non concerné.

Informations sur le Compte de résultat *(en milliers d'euros)**Charges relatives aux dettes subordonnées*

Le montant des intérêts payés sur l'emprunt participatif pour l'exercice 2020 s'élève à : **1 404 milliers d'euros**.

Résultats sur titres à revenu variable

Néant.

<i>Commissions</i>		
	Charges	Produits
Établissements de crédit	1 704	0
Clientèle	4 551	25 989
Titres	1 757	20 624
Opérations de hors-bilan	199	287
Prestations de services	0	1 074
Totaux	8 210	47 975

<i>Frais de personnel</i>		
Salaires, gratifications, indemnités et autres avantages		25 528
Jetons de présence		0
Indemnités de fonction d'administrateur		0
Charges de retraite		3 458
Caisses sociales monégasques et Assedic		694
Autres et assurances du personnel		4 043
Fonds sociaux		331
Total		34 054

Une partie des bonus distribués à notre personnel est soumise à des conditions d'éligibilité, d'attribution et comporte une période d'acquisition de droits. Lorsque la période d'acquisition des droits couvre plusieurs exercices, la charge est étalée pendant la durée comprise entre la date d'attribution et la fin de la période d'acquisition.

Solde en profit des corrections de valeur sur créances et hors bilan (coût du risque)

	Perte	Profit
Dotations aux provisions pour créances douteuses sur la clientèle	1 418	0
Reprises de provisions sur la clientèle	0	606
Solde en perte		812
Total	1 418	1 418

Résultat Exceptionnel

Les charges exceptionnelles de l'année enregistrent principalement des refacturations de frais exceptionnels ainsi que des erreurs opérationnelles. Les produits exceptionnels recueillent principalement une régularisation sur des frais d'exercices précédents.

Autres informations

Contrôle Interne

Notre établissement a transmis au Secrétariat Général de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution le rapport annuel de l'exercice 2020 sur le contrôle interne, ainsi que le rapport sur la politique et les pratiques de rémunération. Ces rapports ont été établis en application des articles 258 à 266 de l'Arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque.

Effectif

Au 31 décembre 2020, l'effectif se compose de 199 salariés, soit une diminution de 5,68 % par rapport à 2019 (7 CDD représentant 3,5 % des effectifs salariés, stable comparé à 2019 et 192 CDI), comprenant 154 cadres (soit 77,38 % de l'effectif) et 45 employés ou gradés.

Le turnover (taux de renouvellement du personnel) est de + 8 % par rapport à 2019, soit un total de 19% pour 2020 ; il est en augmentation cette année avec 13 entrées (24 en 2019) et 24 sorties (23 en 2019).

Proposition d'affectation des résultats de l'exercice (en milliers d'euros)

- le bénéfice de l'exercice 2020	9 919
- le report à nouveau	82 725
Montant à affecter	92 645
- Dividendes	0
- Réserves Statutaires	0
- Autres réserves	9 919
- Report à nouveau	82 725
Total	92 645

Résultats des 5 derniers exercices (en milliers d'euros)

	2016	2017	2018	2019	2020
Bénéfice net	8 643	13 666	11 831	12 116	9 919

Événements Post clôture

Les nominations de Mme Agnès Falco en qualité de Présidente du Conseil d'administration et de M. Alejandro Velez en qualité d'Administrateur Délégué ont pris effet au 1^{er} janvier 2021.

RAPPORT GÉNÉRAL
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 25 de la loi n° 408 du 20 janvier 1945, nous vous rendons compte, dans le présent rapport, de la mission générale et permanente, qu'en vertu des dispositions de l'article 8 de la susdite loi, vous nous avez confiée par décision de l'assemblée générale ordinaire du 13 mai 2020 pour les exercices 2020 à 2022.

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que les comptes annuels et documents annexes ont été arrêtés sous la responsabilité du conseil d'administration de la société.

Notre mission, qui consiste à exprimer une opinion sur ces comptes annuels, a été accomplie selon les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard des normes de la profession et nous a conduits à examiner les opérations réalisées par votre société pendant l'exercice ouvert le 1er janvier 2020 et clos le 31 décembre 2020, le bilan au 31 décembre 2020 et le compte de pertes et profits de l'exercice de douze mois, clos à cette date et l'annexe, présentés selon les prescriptions de la réglementation bancaire.

Ces documents ont été établis selon les mêmes formes et au moyen des mêmes méthodes d'évaluation que l'exercice précédent.

Nous avons vérifié les divers éléments composant l'actif et le passif ainsi que les méthodes suivies pour leur évaluation et pour la discrimination des charges et produits figurant dans le compte de pertes et profits. Notre examen a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises, qui prévoient que notre révision soit planifiée et réalisée de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne sont pas entachés d'irrégularités significatives. Une révision

comptable comprend l'examen, par sondages, de la justification des montants et des informations contenus dans les comptes annuels, l'évaluation de leur présentation d'ensemble, ainsi que l'appréciation des principes comptables utilisés et des principales estimations faites par la direction de la société. Nous estimons que nos contrôles étaient correctement notre opinion.

Nous avons aussi vérifié les informations sur les comptes données dans le rapport de votre Conseil d'administration, les propositions d'affectation des résultats et le respect par la société des dispositions légales et statutaires régissant le fonctionnement de votre société.

À notre avis, le bilan, le compte de pertes et profits et l'annexe de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2020 et clos le 31 décembre 2020, qui sont soumis à votre approbation, reflètent d'une manière sincère, en conformité avec les prescriptions légales et les usages professionnels, la situation active et passive de votre société au 31 décembre 2020, ainsi que les opérations et le résultat de l'exercice de douze mois, clos à cette date.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport de votre Conseil d'administration relatives aux comptes.

Les propositions d'affectation des résultats sont conformes aux dispositions de la loi et des statuts.

Nos contrôles n'ont pas révélé d'infraction aux dispositions légales et statutaires régissant le fonctionnement des organes de votre société.

Monaco, le 3 mai 2021.

Les Commissaires aux Comptes,

Jean-Paul SAMBA

Sandrine ARCIN

RAPPORT SPÉCIAL
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2020

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 24 de la loi n° 408 du 20 janvier 1945, nous vous présentons un rapport sur les opérations visées à l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895, accomplies pendant l'exercice 2020 et sur les assemblées tenues pendant le

même exercice.

I. OPÉRATIONS VISÉES À L'ARTICLE 23 DE
L'ORDONNANCE DU 5 MARS 1895

Nous vous rappelons qu'il s'agit de toute entreprise ou marché comportant une série de prestations, fournitures ou travaux successifs, de même nature ou de nature analogue, fait avec la société ou pour son compte et dans lequel un administrateur de votre société a un intérêt direct ou indirect.

L'exécution de ces opérations pendant l'exercice 2020, vous est décrite dans le rapport présenté par votre Conseil d'administration. Nous n'avons pas d'observation à formuler à ce sujet.

II. ASSEMBLÉES TENUES PENDANT
L'EXERCICE 2020

Pendant l'exercice sous revue, vous avez été réunis en :

- Assemblée générale ordinaire Réunie Extraordinairement le 11 décembre 2020 à l'effet de nomination d'un nouvel administrateur avec effet au 1^{er} janvier 2021, démission d'un administrateur avec effet au 31 décembre 2020.
- Assemblée générale ordinaire le 13 mai 2020 à l'effet notamment :
 - D'approuver les rapports et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et de décider de l'affectation des résultats ;
 - De donner quitus entier et définitif à un administrateur ;
 - D'approuver les conventions prévues à l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895 ;
 - D'autoriser les administrateurs à conclure les opérations visées par les dispositions de l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895 pour l'exercice en cours.

Pour ces assemblées, nous avons vérifié :

- le respect des prescriptions légales et statutaires relatives à leur tenue,
- l'exécution des résolutions approuvées.

Nous n'avons constaté aucune irrégularité.

Monaco, le 3 mai 2021.

Les Commissaires aux Comptes,

Jean-Paul SAMBA

Sandrine ARCIN